



Gayan

Bulletin d'informations municipales

Juillet 2024



Edito du Maire

Infos locales

Lire en page 2

Plan Communal
de Sauvegarde

Subvention batardeau

Lire en page 3

Festival
Riff' N'Rumble

Roméo et Juliette

Lire en page 4



Comment ne pas commencer par un retour de quelques jours en arrière et la dernière édition de la fête locale : trois jours de fêtes ou les animations, la musique, les sourires, ont illuminés tout le week-end.

Un grand merci à l'amicale, les conscrits et tous ceux qui ont rendu cela possible. J'en profite aussi pour saluer les associations, la main tendue, le Set et Prescillia ranch, qui chacune dans leur domaine participent au dynamisme et au bien vivre de notre village.

Avant l'été l'équipe municipale a voté le budget, face à l'augmentation des postes principaux des dépenses de fonctionnement et dans le but de garder notre capacité d'investissement, nous avons augmenté la base des taux d'imposition de 3 %.

Dans ce contexte économique de plus en plus difficile je souhaite mettre en avant l'engagement constant des conseillères et conseillers qui m'accompagnent depuis un peu plus de quatre ans.

Malgré des préoccupations récurrentes concernant l'école et plus largement le RPI nous avons changé le parc informatique de l'école de Gayan et participé à l'achat du mobilier de la nouvelle cantine scolaire de Lagarde. Au-delà du confort pour les enfants et les enseignants il est important pour nous d'asseoir un peu plus la pérennité du regroupement.

Autre préoccupation de l'équipe municipale notre exposition aux risques naturels c'est en ce sens que nous avons mis à jour notre plan communal de sauvegarde et nous avons élaboré un document des risques majeurs. Nous lançons aussi dans de ce bulletin un recensement de personnes intéressées par l'achat de batardeau.

Après le rendu et la validation de la pré-étude nous avons lancé la phase de restauration de retable de l'église, en parallèle le plan de financement est validé tout en précisant que nous réfléchissons à des actions du type de la fondation du Patrimoine pour diminuer la part communale.

En parallèle de ces actions concrètes, nous avons menés une réflexion sur la mise en place du régime d'indemnités fixe pour nos agents. Après l'avis de la commission statutaire du centre de gestion, nous appliquerons ce complément de rémunération à nos agents après leur entretien annuel.

Suite aux constats de vitesse excessive dans le village, nous travaillons sur des pistes afin d'améliorer la sécurité routière.

Parmi les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération Tarbes lourdes Pyrénées figure l'aménagement du territoire, les maires et les conseillers communautaires participent aux travaux qui emmèneront à la validation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le SCOT est le document d'urbanisme qui fixe le cadre pour les 20 prochaines années de toutes les politiques publiques sectorielles (aménagement de l'espace, habitat, mobilités, environnement...). Il met en cohérence ces politiques pour satisfaire les besoins futurs de la population tout en veillant à respecter et préserver l'ensemble des ressources naturelles.

Enfin pour conclure, je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Patrick Gaschet
Maire de Gayan

Infos locales

Terrain : Nous avons conventionné pour un an renouvelable avec l'association Priscillia Ranch la mise à disposition du nouveau terrain communal, qui se trouve à gauche du chemin de la passerelle.

Ecole : Pour l'année scolaire 2024/2025 et dès la rentrée en septembre, 1 poste d'employé du RPI est à pourvoir, à hauteur de 14 h/semaine. Pour postuler, merci de prendre contact avec la Mairie au 05 62 31 21 47 ou par mail à mairie-gayan@orange.fr.

Pour la même période, 2 contrats de services civiques sont également recherchés par le RPI avec pour mission l'accompagnement des élèves et des projets. Pour y prétendre, vous devez avoir entre 18 et 25 ans et postuler via la Mairie ou bien par mail à ce.0650227U@ac-toulouse.fr

Plan Communal de Sauvegarde



Le plan communal de sauvegarde (PCS) est l'outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un événement majeur de sécurité civile. Cet

événement majeur peut être d'origine naturel : inondation, mouvement de terrain, séisme... ou technologique : dommage sur canalisation de transport de matière dangereuse par exemple.

Sous l'autorité du maire, il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus.

Ce document obligatoire pour la commune de Gayan a été élaboré en 2012. L'évolution des risques, des moyens, et des acteurs de la commune nous impose une mise à jour régulière. Une mise à jour a été réalisée en 2020, puis cette année en 2024. Il y a sur la commune de Gayan :

- **Cinq risques naturels identifiés :**

- Deux risques considérés comme "Existant" :
Inondation, Mouvement de terrain

- Deux risques considérés comme "Modéré" :
Séisme, Retrait gonflement des argiles
- Un risque considéré comme "Faible" : Radon

- **Un risque technologique identifié :**

- Un risque considéré comme "Concerné" :
Canalisation de transport de matières dangereuses.

Un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) va vous être remis prochainement. Ce document a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs existants sur la commune, afin de vous permettre de bien réagir en cas de crise.

Une base de données SMS a été créée en 2022, permettant de lancer une alerte sur vos smartphones. Ce dispositif a prouvé son efficacité en cas de crise. Elle répertorie les administrés, qui ont donné leur accord préalable pour y figurer (RGPD). Nous souhaitons mettre à jour cet outil pour permettre le cas échéant l'actualisation des données et inscrire de nouveaux bénéficiaires.

Si vous êtes dans l'un de ces deux cas, merci de retourner le document ci-joint à la Mairie, complété et signé.

Subvention batardeau



Depuis cette année, il est possible de faire bénéficier aux particuliers qui le souhaitent des aides à hauteur de 80 % de l'achat de batardeau. Pour cela, il faut au préalable réaliser un diagnostic (cette opération peut être réalisée par le SMAA (Syndicat Mixte Adour Amont) ou confiée à un architecte.

Suite à la réalisation de ce diagnostic, les particuliers doivent faire faire des devis pour les aménagements qu'ils souhaitent mettre en œuvre (batardeaux, clapet anti-retour des assainissements individuels, étanchéité des murs...). Un dossier de demande de subvention doit ensuite être rédigé et déposé auprès des services de la DDT65 (Direction Départementale des Territoires).

Le SMAA peut aider au montage de ce dossier et fournir une liste d'entreprises compétentes avec des systèmes de batardeaux différents. Sur le plan administratif, il faut impérativement attendre d'avoir reçu l'accord de la DDT sur les financements avant de faire les travaux. Les factures antérieures à l'accord de financement de la DDT ne seront pas prises en charge. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec la Mairie avant le 30 septembre 2024 (lundi 8 h 30 - 11 h 30 et jeudi 16 h 30 - 18 h 30).

Festival Riff N'Rumble



Les 3 et 4 août 2024 se déroulera le festival de rock métal Riff N'Rumble à la salle des fêtes du village.

L'association Big'R'OC, qui vise à soutenir et promouvoir les groupes de rock et de métal locaux sera l'organisateur et responsable de ce festival. Le festival sera payant et les entrées se font sur réservations (helloasso.com), permettant ainsi de maîtriser la jauge de personne sur place.

Toutefois, si la jauge (300 festivaliers par jour) n'est pas atteinte, il sera possible de s'inscrire sur place.

En accord avec la Préfecture l'association déploiera le dispositif "label fête" visant à améliorer la prévention.

Deux scènes seront proposées : une à l'intérieur de la salle des fêtes, en rotation avec une scène installée dans la cour de l'école. Les spectacles auront lieu de 14 h à 2 h le samedi et le dimanche.

Il est prévu que certains festivaliers puissent, avec leurs propres moyens, dormir sur le terrain communal (à droite du chemin de la passerelle menant à Siarrouy). Des toilettes sèches seront installées par les organisateurs.

Roméo et Juliette



Le samedi 7 septembre 2024 à 18 h à Gayan, le Théâtre de la Bulle et la Wouakatchie de la Mélodie présentent :

Roméo et Juliette, silence on tourne !
Spectacle théâtral burlesque et cinématographié.

Ils sont trois ; le caméraman, l'assistante et la directrice de casting.

Ils ont fait des repérages à Gayan et ils en sont sûrs, c'est là que le grand William Shakespeare a puisé son inspiration humaine et architecturale pour écrire sa plus célèbre tragédie : "Roméo et Juliette".

Afin de célébrer ce patrimoine d'exception, ils vont organiser une représentation interactive, mêlant théâtre et cinéma.

Après un apéro partagé, diffusion du film unique. Réservation conseillée au theatredelabulle@orange.fr ou par sms au 06 37 54 72 85.

Financé par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'entrée sera de 5 euros.